

LIBAN
Vingt-sept personnes risquent d'être exécutées

Index AI : MDE 18/015/2003
ÉFAI

Lundi 15 décembre 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International exhorte le président libanais Émile Lahoud à user de ses prérogatives de chef d'État pour commuer sans délai les sentences capitales prononcées contre 27 personnes.

L'organisation reconnaît le droit de traduire en justice toute personne soupçonnée d'implication dans des actes criminels. Elle estime en revanche que l'exécution de ces condamnés ne contribuera guère à apaiser les souffrances des proches de victimes de meurtre, auxquels elle témoigne sa profonde compassion.

Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue à ses yeux une violation du droit à la vie et du droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La cruauté et le caractère définitif inhérents à la peine capitale font de ce châtement une aberration dans le contexte de la civilisation moderne et une réponse inadaptée et inacceptable à la criminalité.

“ En procédant à de nouvelles exécutions après un moratoire de cinq ans et plusieurs décennies de guerre et d'occupation au cours desquelles des dizaines de milliers de personnes ont perdu la vie, les autorités libanaises porteraient un coup grave à la volonté de réconciliation et à l'opposition à la peine capitale qui prévalent depuis peu dans le pays ”, a déclaré Amnesty International.

Complément d'information

Selon les informations recueillies, le comité des grâces a déjà confirmé les peines de mort prononcées contre sept personnes : Ahmad Ali Mansour, Badea Waleed Hamada, Fadi Ahmad Mereish, Remi Antoan Zaatar, Jamal Deeb Amin, Abdou Bashir al Ashqar et Merhef Hasan Bsiss.

Le comité aurait par ailleurs recommandé la commutation des peines d'Idris Hamad al Shayea et de Mahmoud Reda Yassin en peine de réclusion à perpétuité avec travaux forcés.

Sont également condamnés à mort : Medhat Hasan Khalil Ahmad, Maher Abdel Hayy al Hosami, Yahya Riyad ar Rayyis, Milad Mansour, Ahmad Hassan al Sharifi, Ilyas Gergi al Habr, Mohammad Abdel Haleem Abara, Wesam Mohammad Bashir Mohammad Ali, Zayn al Abedeen Ibrahim Janbeen, Vasken Bisay Markaryan, Qassem Mohammad Qubaisi, Ali Mohammad al Qaddur, Khaled Nayyif Zaarour, Mohammad Ali al Asheq, Layla Laboura Balkakachi, Ghazi Maher Mohammad Badr, Medhat Hasan Khalil et Nour ad Din Yahya Dawoud.

Une exécution judiciaire a eu lieu au Liban entre 1972 et 1994. Treize exécutions judiciaires, dont deux en public, ont eu lieu depuis 1994, mais les exécutions avaient cessé au Liban depuis l'arrivée au pouvoir du président Émile Lahoud, en novembre 1998. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>